

Open data : la datavisualisation au service d'une meilleure politique publique

Publié par Marie-Amélie Fenoll le 4 janv. 2019 - mis à jour à 09:19

Depuis octobre 2018, les collectivités de plus de 3500 habitants doivent mettre en ligne toutes les bases de données dont elles disposent en format open data. Une démarche portée notamment en région Bourgogne Franche-Comté par le portail open data du GIP Territoires Numériques. Explications.

Avoir un regard d'ensemble sur les données publiques (marchés publics, ...) en région Bourgogne Franche-Comté est désormais possible grâce à la mise en place du portail open data du GIP (groupement d'intérêt public) Territoires Numériques BFC et à ses outils de datavisualisation. *"L'intérêt de ce portail est d'avoir une meilleure information pour améliorer la communication en interne. Ainsi, cela permet d'avoir une meilleure connaissance de ce que font ses propres services en interne. C'est aussi **un bon moyen de pilotage pour construire sa politique publique en ayant des indicateurs clairs**",* explique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP.

Des outils de datavisualisation pour un meilleur pilotage de la politique publique

Le portail open data du GIP Territoires Numériques BFC, lancé mi-2017 au côté du portail de la donnée géographique, s'inscrit dans le cadre de la loi du 7 octobre 2018 rendant obligatoire la mise en ligne des données par les collectivités de plus de 3500 habitants en format open data. Il s'adresse aux adhérents du GIP e-bourgogne Franche-Comté qui compte aujourd'hui 1 550 organismes publics dont 1 000 collectivités. Le GIP a notamment fait partie des 9 pilotes désignés par l'État pour expérimenter dès janvier la mise en place des données en open data. Une appétence pour le numérique ancrée depuis longtemps au sein de la structure du GIP qui avait créé en 2005 la première plateforme régionale dématérialisée des marchés publics.

Après quelques mois de mise en route, les premiers résultats sont là. *"Les données qui intéressent le plus les visiteurs sont celles des marchés publics, celles liées aux transports (bus), aux Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ou encore les informations sur les lycées et les écoles"*, explique Victor Vila, chef de projet open data et DPO du GIP, en charge de l'open data et du RGPD. Cependant, de nombreuses collectivités n'ont pas encore rejoint le mouvement. Parmi les raisons avancées, le manque de temps et de ressources en interne. *"D'autant plus que **la plupart doivent parfois saisir des informations à la main pour les marchés publics**"*, souligne Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP comme les données considérées comme essentielles mais *"à renseigner, comme par exemple celles des lieux d'exécution des marchés"*.

Moins de 10% des collectivités ont ouvert leurs données

Cependant, certaines collectivités, à l'image de la ville d'Auxerre, ont été sensibilisés au sujet grâce à une démarche initiée par le DSI et ont été pionnières sur le sujet. *"Mais c'est une démarche assez rare"*, avoue Patrick Ruestchmann. Ainsi, selon un rapport de l'Observatoire opendata des territoires, en octobre 2018, seules 343 collectivités participent à l'ouverture des données publiques dans le territoires sur les 4510 collectivité par la mise en application du principe open data par défaut. *"Soit à peine 10% des collectivités"*, précise le directeur adjoint du GIP qui est également vice-président d'open data France. Parmi les prochaines étapes annoncées, figure le projet de lancement d'un sprint à l'été 2019 sur le sujet de l'open data. Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté proposera avec ses partenaires à des écoles et des entreprises de travailler pendant 2-3 mois afin de proposer des solutions pour "exploiter les données".

Open data et RGPD: un changement culturel

Une refonte du portail open data du GIP Territoires Numériques BFC avec de nouveaux services est prévue pour novembre 2019. Cette nouvelle version deviendra le "portail de la donnée et de la connaissance". Autre sujet d'importance lié à celui de la publication des données en open data, celui du **RGPD**. *"Le principal point de vigilance est d'abord culturel. (...) Peu important les investissements en systèmes de sécurité si la direction et les collaborateurs ne sont pas conscients des risques"*, explique Patrick Molinoz, président de Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté et vice-président de la Région Bourgogne Franche Comté en charge du développement numérique des territoires.